

Melle CHEURLIN Natacha

3 Quartier la Nere

31350 CARDEILHAC

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

N° de dossier : **2021-CHEURLIN**

Date d'intervention : 25/10/2021

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : Melle CHEURLIN Natacha Adresse : 3 Quartier la Nere CP - Ville : 31350 CARDEILHAC Lieu d'intervention : 3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC		Nom - Prénom : Melle CHEURLIN Natacha Adresse : 3 Quartier la Nere CP - Ville : 31350 CARDEILHAC

Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants

Etat relatif à la présence de termites-Diagnostic de performance énergétique-Etat des risques et pollutions

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

Métré selon loi Carrez

Sans objet

Certificat termite

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.

Rapport de repérage amiante vente

Non Concerné

C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Non Concerné

D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

Consommation conventionnelle : D : 243 kWh EP/m2.an
Estimation des émissions de gaz à effet de serre : B : 8 kg CO2/m2.an

Certificat gaz

Non Concerné

Certificat électricité

Non Concerné

CERTIFICAT DE SURFACES HABITABLES

N° de dossier :
2021-CHEURLIN

Date de visite : 25/10/2021

1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : 3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC
 Nature du bien : Maison
 Etage : Rez de chaussée
 Lot(s) : NC

2 - Le propriétaire

Nom, prénom : Melle CHEURLIN Natacha
 Adresse : 3 Quartier la Nere
 Code Postal : 31350 CARDEILHAC

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie habitable (en m ²)
entrée salon séjour cuisine	52.80
Dégagement	3.65
toilettes	2.15
Chambre 1	10.35
Salle de bains	6.20
Chambre 2	14.40

4 - Superficie habitable totale du bien : 89.55 m²

La superficie habitable, est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Sont exclues la superficie des combles non aménagés, caves, sous sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

5 – Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie non habitable (en m ²)
sous-sol garage	95.00
Terrasse	28.50
sous-sol terrasse	28.00

6 - Superficie annexe totale du lot : 151.50 m²

Intervenant : Thierry ALCOUFFE

Fait à : ESTANCARBON

Le : 25/10/2021



**RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE
DE TERMITES**

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier :
2021-CHEURLIN

Date de création : 25/10/2021
Date de la visite : 20/04/2022
Heure d'arrivée : 14:00
Temps passé sur site : 30mn

B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC

Département : HAUTE GARONNE

Bâtiment et escalier : maison avec sous-sol

N° d'étage : Rez de chaussée

N° de lot(s), le cas échéant : NC

Date de construction : 2007

Références cadastrales : A 76-75-70-69

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites : Non

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Maison

Nbre de niveaux : 1

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 1

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :

Inconnue

C - Désignation du client

Nom, prénom : Melle CHEURLIN Natacha

Adresse : 3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'immeuble autre, le cas échéant - préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) : Melle CHEURLIN Natacha

Adresse : 3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) : Le propriétaire.

D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : ATT diagnostics
 Nom et prénom de l'opérateur : ALCOUFFE
 Adresse : chemin de l' église - 31800 ESTANCARBON
 N° SIRET : 43916654700026
 Identification de sa compagnie d'assurance : GAN ASSURANCES
 Numéro de police et date de validité : 101.382.513
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT Parc EDONIA -
 Bât G - rue de la Terre VICTORIA - 35760 SAINT-GREGOIRE
 n° de certification et date de validité : CPDI3889

E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
entrée salon séjour cuisine	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Dégagement	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
toilettes	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Chambre 1	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Chambre 2	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
sous-sol garage	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Terrasse	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
sou-sol terrasse	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
combles	éléments bois (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

ATT diagnostics , chemin de l' église 31800 ESTANCARBON mail : att31@orange.fr

Assurance : GAN assurances N° de contrat : 101.382.513- Certification délivrée par : I.CERT

Numéro de dossier : 2021-CHEURLIN - Page 2 sur 5

- (b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
 (c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
entrée salon séjour cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Absence d'indice d'infestation de termites
toilettes	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites
sous-sol garage	Absence d'indice d'infestation de termites
Terrasse	Absence d'indice d'infestation de termites
sou-sol terrasse	Absence d'indice d'infestation de termites
combles	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Aucun	

Bien que notre mission prévoit de voir, au sein de l'immeuble ou ouvrage objet de la présente mission, toutes les structures ou éléments de second œuvre, dès lors que leur accès est assujéti à un accord ou une mise en œuvre préalable par le propriétaire (ouverture de : coffrage, gaine, plénum, plafond, contre-cloison, parquet; et/ou dépose de revêtement ou doublage, déplacement de meubles, dé tuilage, etc.), ces moyens étant préalablement demandés par note d'information au client et exclusivement de son ressort, et dès lors que ces moyens ne sont pas fournis ou mis en œuvre par le propriétaire ou donneur d'ordre, les Constatations se limitent aux éléments d'ouvrage accessibles offerts à notre vue au jour de la visite listés au § E. Ainsi sont exclus de notre champ de mission : Toute structure, élément et bois d'œuvre non accessibles tels que ceux inclus dans la masse des structures et non signalés par le donneur d'ordre et/ou masqués par doublages, coffrages, faux plafonds, revêtements, ainsi que les éléments de structure interne des planchers et pléniums.

L'accès à tous ces éléments d'ouvrages est impératif pour rendre des conclusions définitives et complètes.

Le présent état termites n'est pas un état parasitaire. Il est réalisé pour satisfaire aux obligations réglementaires du vendeur (article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation) et ne concerne que la recherche de termites. Pour compléter cet état par une information sur les autres types d'infestations (champignons de pourriture du bois, insectes à larves xylophages, etc.) il conviendra de commander une mission spécifique.

I – Constatations diverses

Néant.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

ATT diagnostics , chemin de l' église 31800 ESTANCARBON mail : att31@orange.fr

Assurance : GAN assurances N° de contrat : 101.382.513- Certification délivrée par : I.CERT

Numéro de dossier : 2021-CHEURLIN - Page 3 sur 5

des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

K – Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.CERT Parc EDONIA - Bât G - rue de la Terre VICTORIA - 35760 SAINT-GREGOIRE

L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 20/04/2022 et valable jusqu'au 19/10/2022.

Fait en nos locaux, le 21/04/2022

Nom et prénom de l'opérateur :

ALCOUFFE Thierry

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

att diagnostic
chemin de l'église
31800 estancarbon



Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

ATT diagnostics, chemin de l'église 31800 ESTANCARBON mail : att31@orange.fr

Assurance : GAN assurances N° de contrat : 101.382.513- Certification délivrée par : I.CERT

Numéro de dossier : 2021-CHEURLIN - Page 4 sur 5

Photographie(s) (Annexe non réglementaire)

Photo 1	Photo
	
Mur et sol côté est ,humide , sous-sol garage en cours d' assèchement (branchement du bac à graisse)	

DEVOIR de Conseil :

Il est possible de mettre un chaussette isolante autour du cumulus situé en sous-sol.
Le dispositif de coupure électrique (AGCP) n'est pas situé dans le logement.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2131E0568215Q
 établi le : 25/10/2021
 valable jusqu'au : 24/10/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC**
 type de bien : Maison
 année de construction : 2007
 surface habitable : **89.55m²**

propriétaire : CHEURLIN Natacha
 adresse : 3 Quartier la Nere 31350 CARDEILHAC

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 716 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3710 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **1520€** et **2120€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

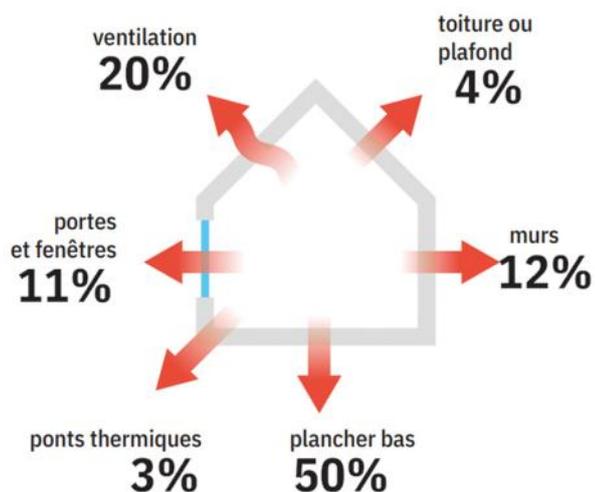
voir p.3

Informations diagnostiqueur

ATT diagnostics
 chemin de l' église,
 31800 ESTANCARBON
 diagnostiqueur : ALCOUFFE

tel : 0627575357
 email : att31@orange.fr
 n° de certification : CPDI3889
 organisme de certification : I.CERT

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



réseau de chaleur vertueux



géothermie

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 bois	1 989 (1 989 é.f.)	entre 50€ et 80€	4%
 chauffage	 électricité	14 769 (6 421 é.f.)	entre 1110€ et 1510€	72%
 eau chaude sanitaire	 électricité	3 310 (1 439 é.f.)	entre 240€ et 340€	16%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	0€	0%
 éclairage	 électricité	406 (177 é.f.)	entre 30€ et 50€	2%
 auxiliaire	 électricité	1 310 (569 é.f.)	entre 90€ et 140€	6%
énergie totale pour les usages recensés :		21 785 kWh (10 596 kWh é.f.)	entre 1 520€ et 2 120€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

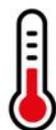
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -20% sur votre facture **soit -275€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

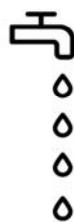
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 106ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

44ℓ consommés en moins par jour, c'est -34% sur votre facture **soit -99€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Ouest, Nordbrique terre cuite alvéolaire donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure+ITR, ITI+avec isolation répartie, avec isolation intérieure et répartie Murs Est, Sudbrique terre cuite alvéolaire donnant sur paroi extérieure, avec isolation répartie	bonne
 plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur garage, non isolé	insuffisante
 toiture/plafond	Plafond bois sous solives bois donnant sur paroi extérieure, isolé Plafond en plaque de plâtre donnant sur combles faiblement ventilés, isolé	bonne
 portes et fenêtre	Portes en bois avec double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Baie sans ouverture possible pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Fenêtres coulissantes métallique sans rupture de pont thermique, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	PAC air/air installée installé en 2007, énergie : electricité, avec installation de chauffage solaire associée, air soufflé (système individuel) Générateur à effet joule direct, énergie : electricité, sans installation de chauffage solaire associée, radiateurs électrique à accumulation (système individuel)
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, par pièce avec minimum de température, soufflage d'air chaud Générateur avec régulation par pièce, par pièce avec minimum de température, autres équipements
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2007, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



ventilation

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans
Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



pompe à chaleur

Entretien obligatoire par un professionnel → tous les 2 ans
Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.



éclairages

Nettoyer les ampoules et luminaires



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 6690 à 9070€

lot	description	performance recommandée
 plancher bas	Isolation du plancher bas par le dessous sur local non chauffé	R >= 2.1m²
 eau chaude sanitaire	Installation chauffe-eau thermodynamique dernière génération	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 5100 à 6900€

lot	description	performance recommandée
 ventilation	Installation d'une VMC DF individuelle avec échangeur	

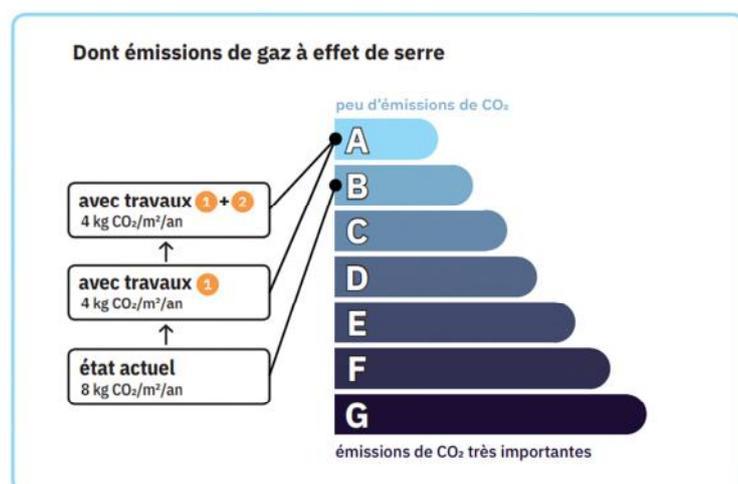
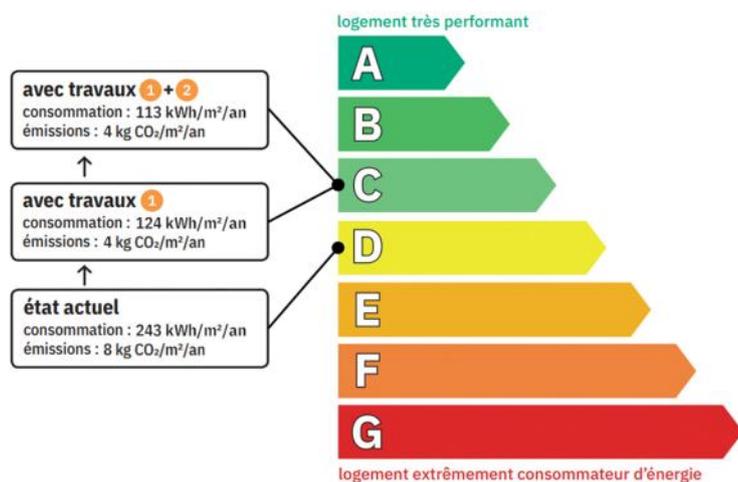
Commentaires :

il est conseillé d' utiliser le poêle à bois au détriment de l' électricité (moins onéreux)

il est possible de créer une mézzanine afin de casser le volume à chauffer important du à la hauteur sous plafond.

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **WinDPE v3**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2021-CHEURLIN**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **A 76-75-70-69**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département		31350
altitude	 données en ligne	401m
type de bâtiment	 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	 Estimé	De 2006 à 2012
surface habitable	 Observé / mesuré	89.55m ²
nombre de niveaux	 Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3.20m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

mur 1	surface du mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	32.00
	matériau mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	épaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	37.5
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	3
	année isolation			Inconnue
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	lourde
mur 2	surface du mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	29.28
	matériau mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	épaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	37.5
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	3
	année isolation			Inconnue
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	lourde
mur 3	surface du mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	32.00
	matériau mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	épaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	37.5
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	lourde
mur 4	surface du mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	29.28
	matériau mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	épaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	37.5
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	lourde
plancher bas 1	Upb0			2.000000
	surface de plancher bas	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	95
	type de plancher bas	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
	surface plancher sur terre-plein	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	95
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	lourde
	type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Garage
	surface aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	95
	surface aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	95
	état isolation des parois du local non chauffé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
	Uph0			0.200000
surface de plancher haut	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	55	
type de plancher haut	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plafond bois sous solives bois	

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

toiture / plafond 1	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnue	
	année isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	De 2006 à 2012	
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non	
	Uph0			0.126582	
	surface de plancher haut	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	40	
	type de plancher haut	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	30	
	toiture / plafond 2	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
		type de local non chauffé adjacent	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés
		surface aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	40
		surface aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	40
		état isolation des parois du local non chauffé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Non
Surface de baies		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.32	
Type de vitrage		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage	
épaisseur lame air		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16	
Gaz de remplissage		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnu	
double fenêtre		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple	
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical	
fenêtre / baie 1		type de menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
		positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		type volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation des baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Ouest	
	Sw (saisie directe)			0.44	
	Type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun	
	hauteur a		/	1.15	
	fenêtre / baie 2	Surface de baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	2.38
		Type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame air	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16
		Gaz de remplissage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnu
		double fenêtre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple
		Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
type de menuiserie		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur	
type volets		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)	

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtre / baie 3	orientation des baies	🔍	Observé/mesuré	Nord
	Sw (saisie directe)			0.44
	Type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	hauteur a	/		2.50
	Surface de baies	🔍	Observé/mesuré	4.10
	Type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame air	🔍	Observé/mesuré	16
	Gaz de remplissage	🔍	Observé/mesuré	Inconnu
	double fenêtre	🔍	Observé/mesuré	Simple
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	type de menuiserie	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	positionnement de la menuiserie	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	type volets	🔍	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	fenêtre / baie 4	orientation des baies	🔍	Observé/mesuré
Sw (saisie directe)				0.54
Type de masques proches		🔍	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains		🔍	Observé/mesuré	Aucun
hauteur a		/		2.05
Surface de baies		🔍	Observé/mesuré	2.40
Type de vitrage		🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
épaisseur lame air		🔍	Observé/mesuré	16
Gaz de remplissage		🔍	Observé/mesuré	Inconnu
double fenêtre		🔍	Observé/mesuré	Simple
Inclinaison vitrage		🔍	Observé/mesuré	Vertical
type de menuiserie		🔍	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
positionnement de la menuiserie		🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
type volets		🔍	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
fenêtre / baie 5		orientation des baies	🔍	Observé/mesuré
	Sw (saisie directe)			0.4
	Type de masques proches	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍	Observé/mesuré	Aucun
	hauteur a	/		2.00
	Surface de baies	🔍	Observé/mesuré	0.42
	Type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame air	🔍	Observé/mesuré	16
	Gaz de remplissage	📄	Document fourni	Inconnu
	double fenêtre	🔍	Observé/mesuré	Simple

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtre / baie 6	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	type de menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	type volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation des baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Est
	Sw (saisie directe)			0.44
	Type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	hauteur a		/	0.65
	Surface de baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	0.36
	Type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame air	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnu
	double fenêtre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	type de menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	type volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation des baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Est
Sw (saisie directe)			0.44	
Type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun	
hauteur a		/	0.60	
fenêtre / baie 7	Surface de baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.44
	Type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame air	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnu
	double fenêtre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	type de menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	type volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation des baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Est
	Sw (saisie directe)			0.44
	Type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	hauteur a		/	1.20
	Surface de baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	0.42

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

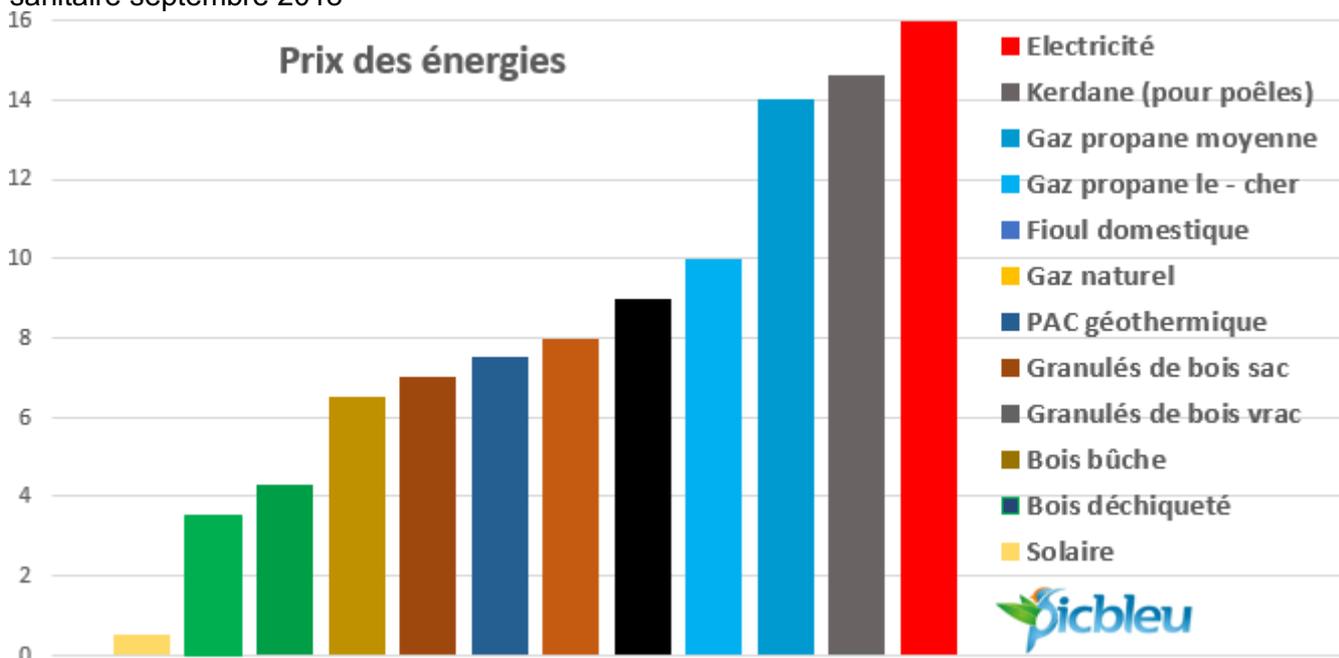
fenêtre / baie 8	Type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame air	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnu
	double fenêtre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	type de menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	type volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation des baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Sud
	Sw (saisie directe)			0.44
	Type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	hauteur a		/	0.65
	fenêtre / baie 9	Surface de baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré
fenêtre / baie 9	Type de vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame air	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	16
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnu
	double fenêtre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Simple
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Vertical
	type de menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	type volets	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation des baies	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Ouest
	Sw (saisie directe)			0.44
	Type de masques proches	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Aucun
	hauteur a		/	1.20
	porte 1	type menuiserie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré
type de porte		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Porte en bois avec double vitrage
surface de la porte		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.94
pont thermique 1	Longueur du PT I	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	10
pont thermique 2	Longueur du PT I	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	9.15
pont thermique 3	Longueur du PT I	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	10
pont thermique 4	Longueur du PT I	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	9.15
pont thermique 5	Longueur du PT I	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	5.2
système de ventilation 1	Type de ventilation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	énergie utilisée	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	électrique
	façade exposées	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	plusieurs
système de chauffage 1				
Installation 1				

Fiche technique du logement (suite)

équipement

	type de générateur	⊙	Observé/mesuré	PAC air/air installée
	surface chauffée par générateur	⊙	Observé/mesuré	55
	année installation générateur	⊙	Observé/mesuré	2007
	Energie utilisée	⊙	Observé/mesuré	Electricité
	Re	⊙	Observé/mesuré	0.95
	Type d'émetteur	⊙	Observé/mesuré	Soufflage d'air chaud
	Rr	⊙	Observé/mesuré	0.96
système de chauffage 1 Installation 2	type de générateur	⊙	Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	surface chauffée par générateur	⊙	Observé/mesuré	35
	Energie utilisée	⊙	Observé/mesuré	Electricité
	Rg	⊙	Observé/mesuré	1
	Re			0.95
	Type d'émetteur	⊙	Observé/mesuré	Autres équipements
	Rr	⊙	Observé/mesuré	0.95
système de chauffage 2 Installation 2	type de générateur	⊙	Observé/mesuré	Poêle bûche installé avec label flamme verte
	surface chauffée par générateur	⊙	Observé/mesuré	89.55
	année installation générateur	⊙	Observé/mesuré	2020
	Energie utilisée	⊙	Observé/mesuré	Bois bûche
	Re			0.95
	Type d'émetteur	⊙	Observé/mesuré	Autres équipements
système de production d'eau chaude sanitaire 1	Type installation	⊙	Observé/mesuré	Individuelle
	Energie utilisée	⊙	Observé/mesuré	Electrique
	Présence ventilateur	⊙	Observé/mesuré	Absence
	Volume de stockage	⊙	Observé/mesuré	20

Prix des énergies et combustibles pour chauffage et production d'eau chaude sanitaire septembre 2018



2. Energies détaillées prix en kWh CO2 et notation

Le tableau des combustibles ci-dessous offre une lecture simplifiée des diverses possibilités afin de choisir une énergie compétitive.

Les liens ci-dessous donnent une **synthèse des différentes énergies**. Savez-vous **Quel est le meilleur chauffage ?**. Les fournisseurs d'énergie gaz et électricité se partagent le marché de l'énergie.

Pour **comparer leur coût réel d'usage**, les prix du kWh (kilowattheure) sont établis en fonction du pouvoir calorifique de chaque énergie.

Le tarif du kilowattheure retenu correspond à un logement individuel utilisant cette énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Prix des énergies		
Energie	KWh en Cts	CO2 grammes/kWh
pétrole pour poêles	17.00	381
électricité	15.89	180
gaz propane PCI	14.26	257
gaz propane PCS	12.23	257
chauffage urbain	10.31	229
Fioul domestique	9.17	300

Prix des énergies		
Gaz le moins cher	8.58	257
Gaz naturel	7.15	229
Granulés de bois sac	5.99	0
Granulés de bois vrac	5.93	0
Bois bûche	3.6	0
Bois déchiqueté	2.7	0
solaire thermique	0	0
solaire photovoltaïque		
aérovoltaïque		

3. Synthèse du prix des énergies et combustibles

L'énergie la plus intéressante, c'est bien connu, est celle que l'on ne produit pas et que l'on ne consomme pas, mais aussi celle qui revient le moins cher avec un confort acceptable, l'entretien le plus bas et avec l'impact environnemental le plus faible possible. L'efficacité énergétique passe d'abord par l'isolation du bâti.

Les tarifs sont exprimés en kWh (pour 100 kWh) de l'énergie la plus chère (électricité) à la moins chère (solaire).

Les prix indiqués en centimes d'euro (PCI) et (PCS pour le gaz) intègrent pour certaines énergies l'abonnement lié pour une consommation donnée précisée en légende.

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
 En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	ATT DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	CHEURLIN
Date de réalisation	21/05/2022

Localisation du bien	3 quartier de la nere 31350 CARDEILHAC
Section cadastrale	000 A 69, 000 A 70, 000 A 75, 000 A 76
Altitude	413.31m
Données GPS	Latitude 43.208808 - Longitude 0.684841

Désignation du vendeur	Mme CHEURLIN
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **ATT DIAGNOSTICS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse	Prescrit le 28/06/2004	EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Inondation	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de CARDEILHAC				
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
 Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
 Extrait Cadastral
 Zonage réglementaire sur la Sismicité
 Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
 Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
 Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
 En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
 n° NC _____ du 21/09/2017 mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble
 3 quartier de la nere
 31350 CARDEILHAC

Cadastre
 000 A 69, 000 A 70, 000 A 75, 000 A 76

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
 prescrit anticipé approuvé date 28/06/2004
 1 oui non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
 inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
 cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 2 oui non
 2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
 prescrit anticipé approuvé date _____
 3 oui non

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
 mouvements de terrain autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
 4 oui non
 4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
 5 oui non

5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
 oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
 oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription
 6 oui non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
 oui non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
 oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
 zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
 NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
 > L'information est mentionnée dans l'acte de vente
 oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Mouvement de terrain Sécheresse

Vendeur - Acquéreur

Vendeur Mme CHEURLIN
 Acquéreur _____
 Date 21/05/2022 Fin de validité 21/11/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Haute-Garonne
Adresse de l'immeuble : 3 quartier de la nere 31350 CARDEILHAC
En date du : 21/05/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	30/09/1993	15/11/1994	24/11/1994	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Mme CHEURLIN

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Haute-Garonne

Commune : CARDEILHAC

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

Parcelles : 000 A 69, 000 A 70, 000 A 75, 000 A 76

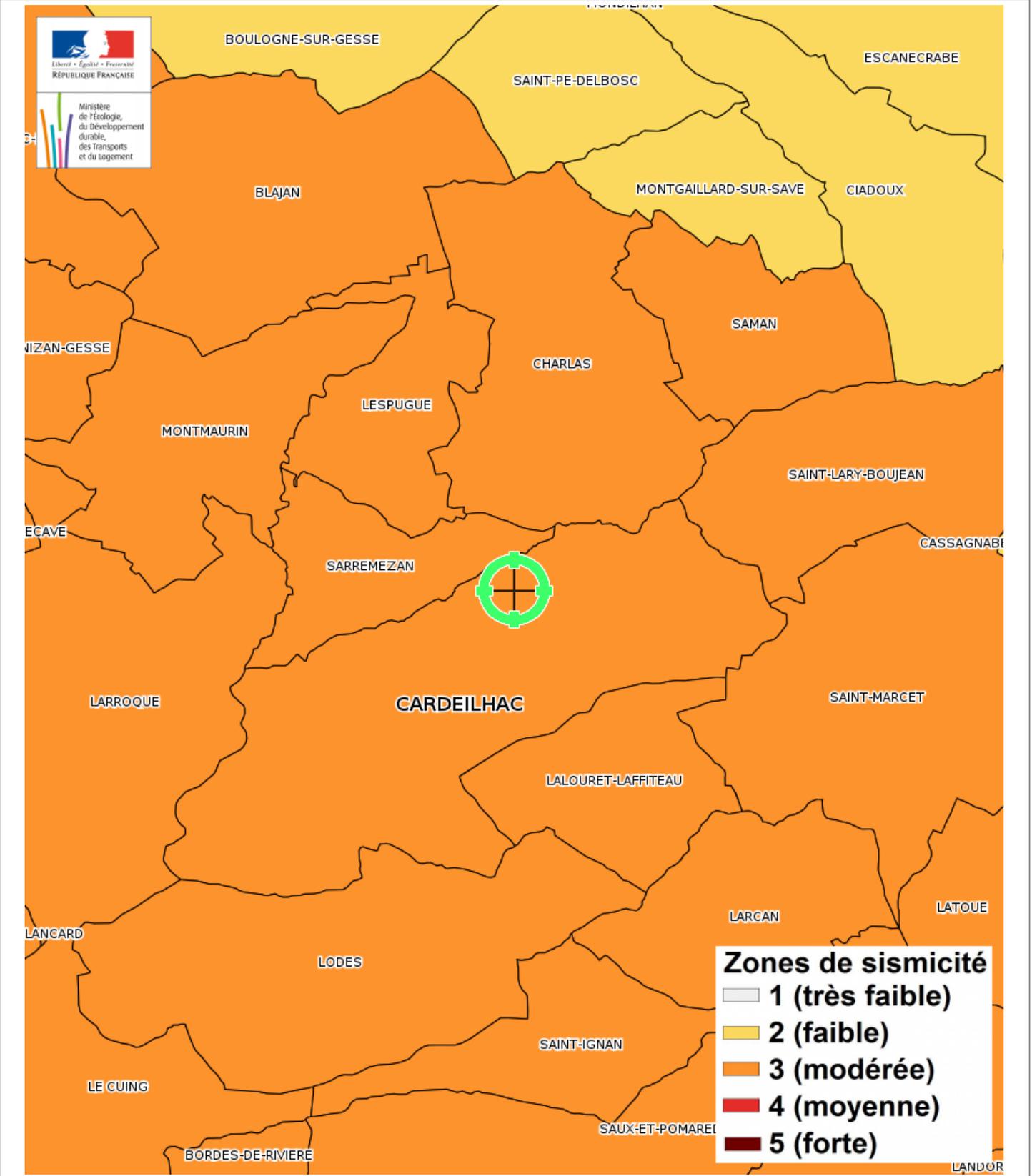


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Haute-Garonne

Commune : CARDEILHAC

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



Carte

Mouvement de terrain Sécheresse

4/12/2015

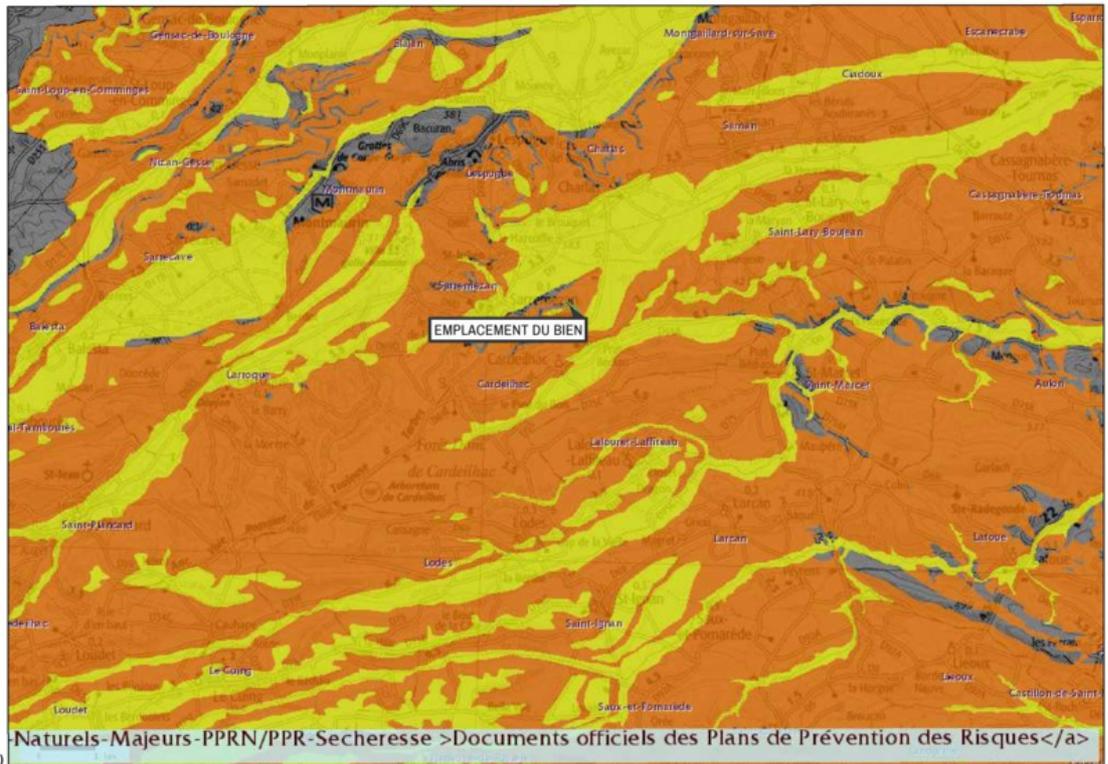
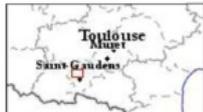
carto.gao-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/131/IAL_Secheresse.map?&extent=507014.330201,6232369.373389,515676.461387,6238144.127513#

Risque sécheresse (Retrait-gonflement des argiles)



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Direction Départementale
des Territoires de
la Haute-Garonne
Service prospective et stratégie



Contenu de la carte

Annotations

Aléa - PPR Sécheresse prescrits

Faible

Moyen

Fonds de carte

Scan régional (Copyright IGN)

Communes (Copyright IGN)

Naturels-Majeurs-PPRN/PPR-Secheresse >Documents officiels des Plans de Prévention des Risques

Les données cartographiques ont un caractère informatif. Pour toute application il convient de se référer aux documents originaux approuvés.

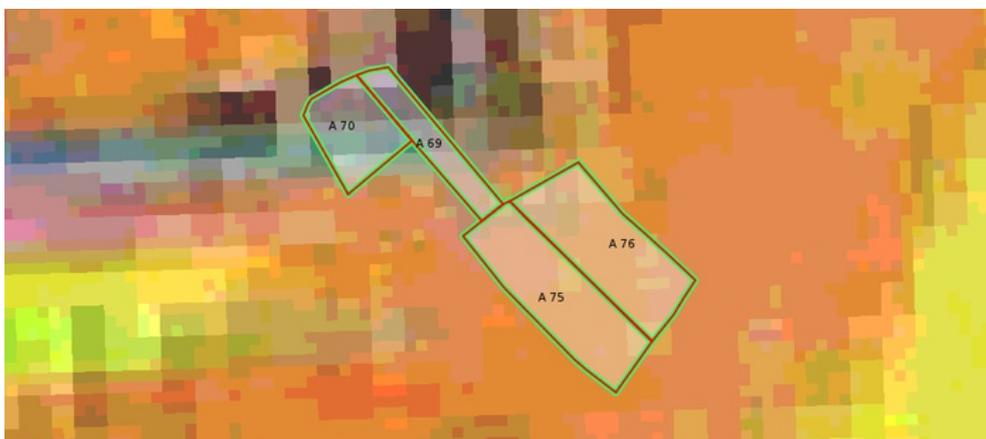
<http://carto.gao-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/services/GetHTML/getHTML.php>

1/1

Mouvement de terrain Sécheresse Prescrit le 28/06/2004

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



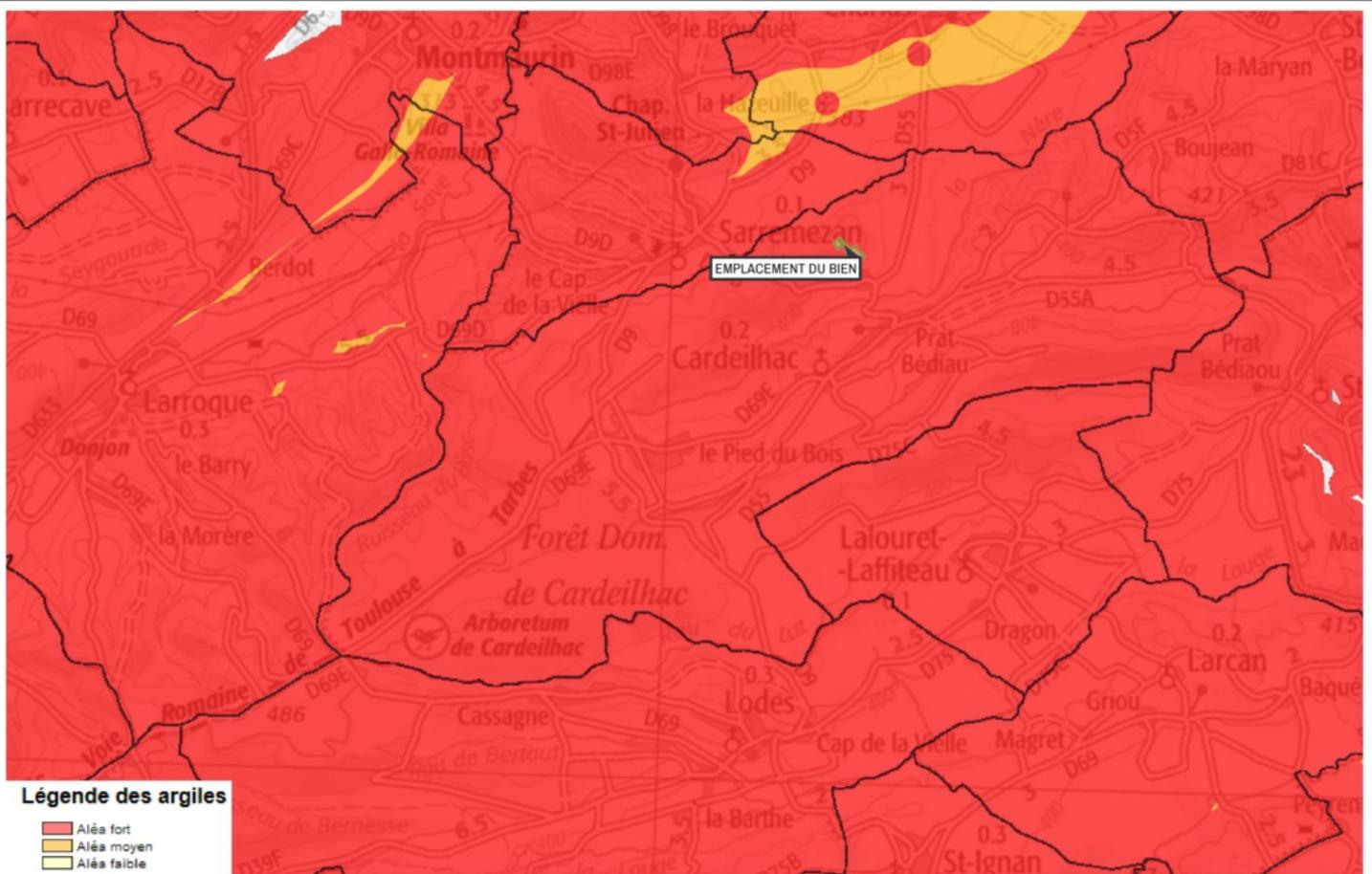
Aléa - PPR Sécheresse prescrits

Faible

Moyen

Carte

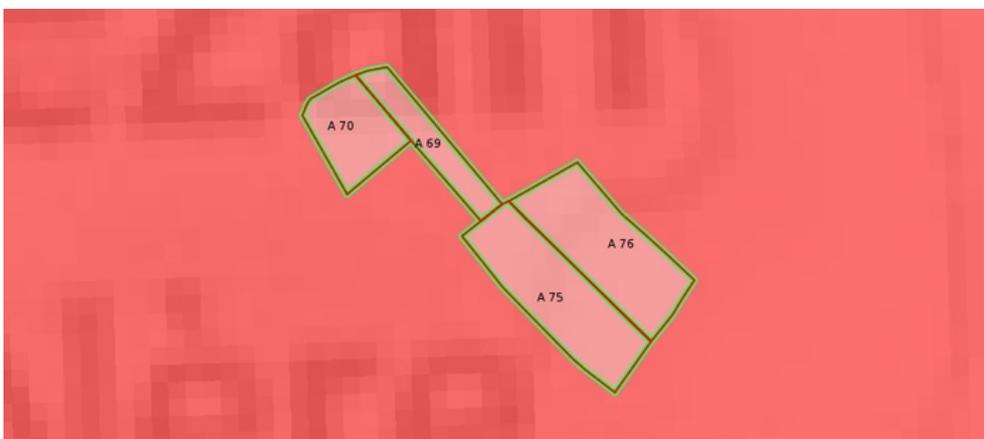
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

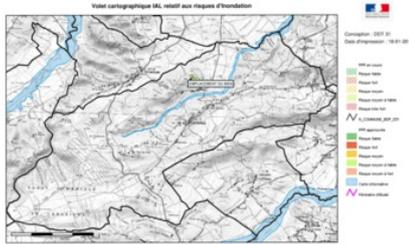
- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Inondation Informatif

Annexes

Arrêtés



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

SIRACEDPC

☞ PPR/sécheresse/arrêté prescription PPR-territoire?

FAX : 05.34.45.36.55

TEL : 05.34.45.36.28

Affaire suivie par H.MATHIEU-SUBIAS

4-2004 - PREF. - 31 / 000107

ARRETE PREFECTORAL portant prescription du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux pour les communes d' Agassac, Alan, Ambax, Anan, Aulon, Aurignac, Bachas, Benque, Blajan, Boissede, Boulogne sur Gesse, Boussan, Bouzin, Cardeilhac, Cassagnabere-Tournas, Castelgaillard, Castera-Vignoles, Cazac, Cazeneuve Montaut, Charlas, Ciadoux, Coueilles, Eoux, Escanecrabe, Esparron, Fabas, Frontignan-Saves, Gensac de Boulogne, Goudex, L'Isle en Dodon, Labastide-Paumes, Larroque, Latoue, Lespugue, Lilhac, Lunax, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Mondilhan, Montbernard, Montesquieu-Guittaut, Montgaillard-sur-Save, Montmaurin, Montoulieu Saint-Bernard, Nenigan, Nizan-Gesse, Peguilhan, Peyrissas, Peyrouzet, Puymaurin, Riolas, Saint André, Saint Elix Seglan, Saint Ferreol, Saint Frajou, Saint Lary Boujean, Saint Laurent, Saint Loup en Comminges, Saint Pe Delbosc, Saierm, Saman, Samouillan, Sarrecave, Sarremezan et Terrebasse.

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES, PREFET DE LA HAUTE-GARONNE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme;

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

1, Place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 - Tél. 05 34 45 34 45

Annexes

Arrêtés

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Considérant la nécessité de délimiter les terrains sur lesquels l'occupation ou l'utilisation du sol doit être réglementée du fait de leur exposition aux risques naturels prévisibles ;

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de Haute-Garonne.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est prescrit pour les communes de :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Agassac, | - Lilhac, |
| - Alan, | - Lunax, |
| - Ambax, | - Martisserre, |
| - Anan, | - Mauvezin, |
| - Aulon, | - Mirambeau, |
| - Aurignac, | - Molas, |
| - Bachas, | - Mondilhan, |
| - Benque, | - Montbernard, |
| - Blajan, | - Montesquieu-Guitaut, |
| - Boissede, | - Montgaillard-sur-Save, |
| - Boulogne sur Gesse, | - Montmaurin, |
| - Boussan, | - Montoulieu Saint-Bernard, |
| - Bouzin, | - Nenigan, |
| - Cardeilhac, | - Nizan-Gesse, |
| - Cassagnabere-Tournas, | - Peguilhan, |
| - Castelgaillard, | - Peyrissas, |
| - Castera-Vignoles, | - Peyrouzet, |
| - Cazac, | - Puymaurin, |
| - Cazeneuve Montaut, | - Riolas, |
| - Charlas, | - Saint André, |
| - Ciadoux, | - Saint Elix Seglan, |
| - Coueilles, | - Saint Ferreol, |
| - Eoux, | - Saint Frajou, |
| - Escanecrabe, | - Saint Lary Boujean, |
| - Esparron, | - Saint Laurent, |
| - Fabas, | - Saint Loup en Comminges, |
| - Frontignan-Saves, | - Saint Pe Delbosc, |
| - Gensac de Boulogne, | - Salerm, |
| - Goudex, | - Saman, |
| - L'Isle en Dodon, | - Samouillan, |
| - Labastide-Paumes, | - Sarrecave, |
| - Larroque, | - Sarremezan, |
| - Latoue, | - Terrebasse. |
| - Lespugue, | |

ARTICLE 2 :

Le périmètre mis à l'étude est déterminé sur le plan annexé au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 3 :

Le risque étudié concerne les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

ARTICLE 4 :

La Direction Régionale et Départementale de l'Équipement de la Haute-Garonne, service eau et environnement, est chargée de l'instruction et de l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles.

ARTICLE 5 :

Ampliements du présent arrêté seront adressés :

- aux maires des communes citées à l'article 1 du présent arrêté;
- à Mme. La Sous-Préfète de l'arrondissement de St Gaudens,
- à M. le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement ;
- à M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
- à M. le Directeur Régional de l'Environnement ;
- à M. le délégué aux risques majeurs du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté ainsi que le plan qui lui est annexé ; seront tenus à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- 1 - aux mairies des communes citées à l'article 1 du présent arrêté;
- 2 - à la sous-préfecture de l'arrondissement de St Gaudens
- 3- à la préfecture du département de la Haute-Garonne (SIRACEDPC);
- 4 - à la Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées ;
- 5 - à la Direction Régionale et Départementale de l'Équipement de Haute-Garonne;

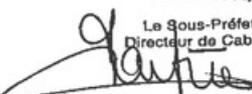
ARTICLE 7 :

Le Directeur de Cabinet de la Préfecture de Haute-Garonne, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Gaudens, les Maires des communes d'Agassac, Alan, Ambax, Anan, Aulon, Aurignac, Bachas, Benque, Blajan, Boissède, Boulogne sur Gesse, Boussan, Bouzin, Cardeilhac, Cassagnabère-Tournas, Castelgaillard, Castéra-Vignoles, Cazac, Cazeneuve Montaut, Charlas, Ciadoux, Coueilles, Eoux, Escanecrabe, Esparron, Fabas, Frontignan-Saves, Gensac de Boulogne, Goudex, L'Isle en Dodon, Labastide-Paumes, Larroque, Latoue, Lespugue, Lihac, Lunax, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Mondilhan, Montbernard, Montesquieu-Guitaut, Montgaillard-sur-Save, Montmaurin, Montoulieu Saint-Bernard, Nenigan, Nizan-Gesse, Peguilhan, Peyrissas, Peyrouzet, Puymaurin, Riolas, Saint André, Saint Elix Seglan, Saint Ferreol, Saint Frajou, Saint Lary Boujean, Saint Laurent, Saint Loup en Comminges, Saint Pe Delbosc, Salerm, Saman, Samouillan, Sarrecave, Sarremezan et Terrebasse, le Directeur Régional et Départemental de l'Équipement, et le Directeur Régional de l'Environnement Midi-Pyrénées sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de la Haute-Garonne.

Fait à TOULOUSE le 28 JUIN 2024

Le Préfet,

Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

3 

Francis SOUTRIC

Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI3889

Version 004



Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ALCOUFFE Thierry

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 19/09/2017 - Date d'expiration : 18/09/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 26/10/2017 - Date d'expiration : 25/10/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 17/12/2018 - Date d'expiration : 16/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 17/12/2017 - Date d'expiration : 16/12/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 05/09/2017 - Date d'expiration : 04/09/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 05/09/2017 - Date d'expiration : 04/09/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 10/12/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr



ATT DIAGNOSTICS ET CONSEILS
5 Chemin de l'église 31800 ESTANCARBON – Tel : 06 27 57 53 57



ATTESTATION DE GARANTIE DE COMPETENCE

Je soussigné M. Thierry ALCOUFFE, agissant en qualité de représentant légal de l'entreprise **ATT DIAGNOSTICS**, certifie sur l'honneur que cette dernière est en situation régulière au regard des dispositions de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

L'entreprise **ATT DIAGNOSTICS** satisfait aux conditions d'aptitude, de garantie financière et d'indépendance pour exercer son activité et atteste par la présente disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics, qui répondent aux exigences du dispositif de certification.

Thierry ALCOUFFE

ATT diagnostics, 5 chemin de l'église 31800 ESTANCARBON

Diagnostics : Amiante- Plomb – Etat Parasitaire- Loi Carrez et Boutin- Dpe – Gaz – Electricité – Piscine-ERP

Tél : 06 27 57 53 57 / COURRIEL : att31@orange.fr

Police d'assurance GAN n : 101.382.513 SIRET : 439 166 547 00026 code ape : 7120B

Service Médiation : Agence Nationale des Médiateurs , 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS

Diagnosics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P.

ATT diagnostics , 5 chemin de l'église 31800 ESTANCARBON mail : att31@orange.fr

Assurance : GAN assurances N° de contrat : 101.382.513- Certification délivrée par : I.CERT

**Votre agence**

RUI-MIGUEL FRANCISCO - EIRL
 AGENT GENERAL
 116 AVENUE DU 19 MARS 1962
 78370 PLAISIR
 Tél : 01 30 55 16 00
 Mail : plaisir@gan.fr
 N° Orias : 16003964
 Site Orias : www.orias.fr

M. ALCOUFFE THIERRY
 CHEMIN DE L EGLISE
 31800 ESTANCARBON

Vos références

N° client / identifiant internet : 25349195
 N° souscripteur : 22628946C
 N° contrat : 226289460001

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
 DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

ALCOUFFE THIERRY

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que vous avez souscrit le contrat GAN MULTIRISQUES ESSENTIEL ci-dessus référencé garantissant les conséquences financières de votre responsabilité civile professionnelle.

Vous exercez la profession : EXPERT EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER.

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
 Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
 Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr



N° souscripteur : 22628946C

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile exploitation	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : - <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels</i> - <i>Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs</i> - <i>Vol du fait des préposés</i>	16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance 1 500 000 € par sinistre 46 000 € par sinistre 15 000 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 1 554 € Sauf activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 543 € et un maximum de 3260 €
	- Faute inexcusable de l'employeur	3 000 000 € par année d'assurance	sans franchise
	- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés»	76 500 € par sinistre	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 622 €
Responsabilité civile atteintes à l'environnement	- Tous dommages confondus dont : - <i>Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques</i> - <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires</i>	765 000 € par année d'assurance 300 000 € par sinistre 10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 1 243 €





N° souscripteur : 22628946C

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile études, conseils, professions libérales	- Dommages corporels, matériels et immatériels dont : - Dommages matériels et immatériels	1 000 000 € par année d'assurance 600 000 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 311 € et un maximum de 1 554 €
	- Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	80 000 € par année d'assurance	

1) Montants non indexés (2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice FFB (995,2 au 2ème trimestre 2020) sauf particularités

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

La présente attestation est valable du **29/03/2022** au **30/03/2023** inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à PLAISIR, le 29 mars 2022

Pour Gan Assurances

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr